
L'aéromodélisme de retour au Parlement

Description

722398 Un peu plus d'un an après l'adoption de la loi drones, l'aéromodélisme est de retour à l'Assemblée Nationale. [M. Rémy Rebeyrotte](#), député de la 3ème circonscription de Saône-et-Loire s'est préoccupé des [conséquences de la loi 2016-1428](#) sur l'aéromodélisme dans notre pays.

Comme beaucoup d'autres parlementaires de notre pays M. Rebeyrotte, qui a une forte expérience comme élu de terrain, s'est ému de l'amalgame fait entre les comportements irresponsables de certains dronistes et l'aéromodélisme qui fait partie intégrante du tissu local. En effet, les élus locaux connaissent bien les aéromodélistes, qui bénéficient auprès d'eux d'une côte de popularité indéniable : ce sont des bénévoles actifs dans les associations, qui pratiquent une activité ludique et technique intergénérationnelle particulièrement appréciée dans la population, ils font appel à eux pour animer les activités en milieu scolaire, les forums des associations, et toutes les activités qui participent à la vie de la cité.

Quand les membres de Finesse Plus rencontrent leurs parlementaires, et nous sommes nombreux à l'avoir fait depuis un an, ils sont toujours bien reçus. Spontanément, nos élus nous parlent de notre excellent bilan en terme de sécurité et de comportements. Et pour preuve, avant cette loi, ils n'avaient jamais entendu parler de nous ! Les élus des zones rurales et de montagne comprennent bien le rôle de l'aéromodélisme et sa contribution aux tissus économiques locaux via notamment les retombées en matière de tourisme. Ils savent particulièrement que leurs territoires n'ont pas besoin d'être fragilisés sur ce plan.

Lors de nos entretiens, à l'évocation de la loi « drones », tous conviennent qu'il s'agit d'un texte adopté dans l'urgence, dans l'émotion des survols illégaux par des drones, sans un débat complet et rigoureux regroupant toutes les parties concernées, dont bien évidemment les aéromodélistes. Tous nous disent qu'il s'agit du prototype du mauvais texte législatif, adopté dans la précipitation et difficile, voire impossible à mettre en œuvre par l'Etat. D'ailleurs celui-ci a transféré à la DGAC, qui n'est pourtant pas à l'origine de la loi « Drones » (c'est le SGDSN), la lourde responsabilité de mettre en œuvre ce texte. Nous espérons que cette administration sera à la hauteur de l'enjeu en reconnaissant enfin les spécificités de nos aéromodèles à pilotage exclusivement manuel.

Les parlementaires nous le disent, sans de réelles avancées pour l'aéromodélisme comme l'abandon des dispositifs inutiles comme le signalement lumineux, sonore, et une forte simplification du signalement électronique, l'application de ce texte sera extrêmement difficile à mettre en œuvre auprès des aéromodélistes qui font partie des populations visées. Leur responsabilité de parlementaire sera alors de le rendre applicable. Cela passera par un amendement du texte actuel. Cette possibilité devient désormais réaliste, de nombreux parlementaires siégeant à la commission des lois de tous les groupes présent au parlement, Assemblée et Sénat compris, y sont désormais favorables.

note : 7 parlementaires contactés par F+ ont posé des questions au gouvernement portant sur les

conséquences de la loi « drone » sur les aéromodélistes et sur la différenciation drone/aeromodeles.
Ce sont Mme et M Rebeyrotte, Gouttefarde, Crouzet, Chalumeau, Degois, Untermaier, El Hairi.